

**Communauté d'Agglomération  
PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION**

**Année 2017**

**Séance du 15 février 2017**

**N° 18**

**Objet : Désignation des  
représentants de Provence Alpes  
Agglomération au GAL du  
Grand Verdon**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-sept et le quinze du mois de février à seize heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le neuf du mois de février 2017 s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Est nommé secrétaire de séance : SUZOR Pierre**

**Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, AILLAUD Sylvie, AUZET Eric, AUZET Guy, AYMES Bernard, BAILLE Denis(jusqu'au rapport n°23), BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOUF MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle, CASA Chantal, CAREL Serge(jusqu'au rapport n°22), CAZERES Benoit (jusqu'au rapport n°23), CHATARD Gilles, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DE VALCKENAERE Gilles, ESMIOL Gérard, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia , GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, JULIEN Jacques, LE CORRE Thibaut, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick , MALDONADO Jean Paul, MARTINELLI Patrick, MARTIN Emmanuelle , NEBES Sandrine, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude, REBOUL Chidéric, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, SERRA Victor, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TONELLI Corinne (jusqu'au rapport n°22), THONNATTE Lionel (jusqu'au rapport n°5) , TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

**Etaient suppléés :**

PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
AILHAUD Régine a donné pouvoir à ARENA Antoine  
BRUN Patricia a donné pouvoir à BONDIL Marc  
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à MAYEN Christelle  
POULEAU Philippe a donné pouvoir à JUGY Daniel  
CAREL Serge a donné pouvoir à JUGY Daniel à partir du rapport n°22

**Etaient représentés :**

AURRIC Bernadette a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
BARBERO Christian a donné pouvoir à TONELLI Corinne jusqu'au rapport n°22  
DOMENGE a donné pouvoir à VOLLAIRE Nadine  
EYMARD Max a donné pouvoir à PAUL Gérard  
FERAUD Maryline a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick  
GUICHARD Laurence a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
NICOLOSI Philip a donné pouvoir à VILLARON Bruno  
PRIMITERRA Geneviève a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis  
SFRECOLA Alain a donné pouvoir à ESMIOL Gérard  
URQUIZAR Danielle a donné pouvoir à ACCIAI Bruno  
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à BREMOND Danièle  
BAILLE Denis a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia à partir du rapport n°23  
CAZERES Benoit a donné pouvoir à HERMITTE Francis à partir du rapport n°24  
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à DE VALCKENAERE Gilles à partir du rapport n°5

**Etaient excusés :**

AILLAUD Jean Pierre  
BALIQUE François  
ROCHAT Jacques

Monsieur Bernard TEYSSIER, rapporteur, expose ce qui suit :

La Région Provence-Alpes Côte d'Azur, en tant qu'autorité de Gestion des Fonds Européens, a retenu en mars 2015 la candidature conjointe du Pays Asses Verdon Vaire Var et du Parc naturel régional du Verdon au programme LEADER 2014-2020 intitulée « Le Verdon réinvente sa ruralité : conforter la transition économique, sociale et écologique du Verdon ». Ce sont ainsi près de 1,9 millions d'euros du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural qui sont mobilisés afin de soutenir les projets de ce territoire.

Le Programme LEADER est mis en œuvre par le Groupe d'Action Locale (GAL) Grand Verdon constitué en association loi 1901 et composé par des représentants de la sphère publique et de la sphère privée qui sont élus par leurs pairs. Le GAL se réunit à minima une fois par an, il est chargé de veiller au bon déroulement du programme et de sa stratégie. Le Conseil d'Administration de l'association tient lieu de Comité de Programmation, il est l'organe habilité à sélectionner des projets et à programmer les crédits LEADER et se réunit à minima quatre fois par an.

En tant qu'EPCI situé en tout ou partie sur le territoire du GAL Grand Verdon, Provence Alpes Agglomération dispose de quatre représentants : deux titulaires et deux suppléants au sein du futur GAL dont deux (un titulaire et un suppléant) siègeront également au Conseil d'administration.

Les élus représentants Provence Alpes Agglomération doivent faire partie du périmètre du Parc régional du Verdon et pour être titulaires faire partie du périmètre du GAL Grand Verdon.

Les candidats suivants sont proposés :

**Titulaires** : BRUN Patricia – BOURJAC Jean Marie

**Suppléants** : URQUIZAR Danièle – SEVENIER Jean

En application de l'article 2121-21 du CGCT, une seule candidature ayant été présentée pour chaque poste à pourvoir, la nomination prend effet immédiatement.

Madame BRUN Patricia et Monsieur BOURJAC Jean Marie (titulaires) et Madame URQUIZAR Danièle et Monsieur SEVENIER Jean (suppléants) sont désignés pour représenter la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération au sein du GAL du Grand Verdon.

#### LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

ACTE notifié à Monsieur le Préfet le : 24 FEV. 2017  
reçu à la Communauté d'agglomération  
Provence Alpes Agglomération et publié le 24 FEV. 2017  
certifié exécutoire  
la Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

